

TELLIER Émilie
1 rue de Chaumont
89340 champigny

Champigny le 13/05/2022

A Monsieur le Préfet de l'Yonne
Bureau de l'environnement
Place de la préfecture
89016 Auxerre

Avis de consultation au public sur EARL Bourdon Eric à sergines (89140)

Monsieur le Préfet,

Je viens par ce courrier montrer mon soutien à l'implantation du poulailler sur la commune de Sergines.

En ayant lu toutes les lettres « copiée-collées » des uns et des autres contre ce projets et a quelques choses prêts toutes identiques, il me semble importante de contredire plusieurs points. Je n'habite pas la commune de Sergines mais connaissant très bien le projet en cours , je suis obligé de réagir à toutes ses allégations et montrer mon soutien.

Certaines informations sur la superficie de la construction me laisse penser que sur les 177350m2 pour 39500 poulets comme il a été indiqués dans une lettre, les informations recueillies sont fausses . Le terrain agricole fait certes cette superficie, a-t-il était démontrer que le poulailler en lui même serait aussi grand et s'implanterait sur toute la superficie du terrain ? De plus, un plan de geoportail a été notifié en pièce jointe d'une lettre, ce plan ne correspond à aucun terrain de Sergines. Les informations sont erronées, comme quoi le bon sens n'est pas de mise, personne n'a l'air d'avoir lu les documents mis à notre disposition dans cette consultation publique. Les personnes contestant ce projet ne savent pas réellement dans quelles conditions se construira ni ont des indications fiables sur l'intégralité de ce projet. A quoi bon protester sur un sujet tel que celui-ci pour avoir juste comme but d'interférer dans des projets d'autrui sans avoir des revendications pertinentes?

L'épandage du fumier fait énormément débat. Le fumier est traditionnellement utilisé et depuis un grand nombre de décennie pour amender, améliorer le sol. Sa richesse en matières organiques revitalise et permet de rendre fertile les sols qui ont besoin d'être enrichis ou allégés. N'est-il pas un moyen plus naturel au contraire des engrais chimique à fort production de gaz à effet de serre qui font déjà débat dans l'agriculture française? Au delà de l'odeur qui est présente quelques jours par an, serait-il pas plus bénéfique pour le sol ainsi que pour la faune et la biodiversité de recourir à cette méthode? Les compromis dans chaque milieu qu'il soit urbain ou rural est de mise et ont toujours existés. En ville les odeurs d'égout , de pot d'échappement est choses quotidiennes pour les riverains; à la campagne il faut pouvoir s'accommoder quelques jours par an des odeurs liés à l'agriculture française.

Je rebondis sur l'épandage qui est encadré par de nombreux textes réglementaires dans les domaines de l'eau et des déchets. les impacts environnementaux (odeurs, gaz à effet de serre, lessivages) doivent être correctement maîtrisés pour rendre la filière pérenne et acceptable par les riverains et le monde agricole dans le respect des sols et de l'environnement, ce que je ne doute pas que l'EARL BOURDON Éric fera.

Les règles et contrôles sanitaires et vétérinaires dans ce genre de structures sont extrêmement rigoureuses. Toutes ces normes sont biens notifiés dans les documents à notre disposition. La structure étant totalement fermée, celle-ci ne dégagera aucune odeur vers l'extérieur et evitera la prolifération des maladies venant de l'extérieur. Il est de même pour les nuisibles qui ne peuvent y rentré. Quand est-il pour des poulets élevés

en pleines air dont les rats et autre nuisibles peuvent aussi bien colonisé les poulaillers et dont les maladies venues de l'extérieur peuvent se propager, non seulement à l'élevage mais aussi aux animaux dans le cadre domestique chez les riverains.

Je continue mes arguments sur les poulets élevés en pleines airs qui sont plus sujets à attrapés la grippe aviaire et donc atteindre d'autres bêtes même domestique dans un rayon de 3km. À la date du 11 mai 2022, la France compte 1 380 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage, 47 cas en faune sauvage et 33 cas en basse-cours. Dans un milieu fermé, la grippe aviaire peut être évité à l'ensemble des poulets si les règles d'hygiène sont respectés pourtant il ne me semble pas que le débat sur une potentielle propagation de grippe aviaire pour un poulailler en pleine air créé à Sergines a fait autant débat.

Je serais curieuse de savoir Ou les personnes contre le projet achètent leurs poulets. Sans doute préféreraient-ils des poulets élevés aux hormones importés d'autre pays et qui sont élevés avec des règles sanitaires sans doute beaucoup moins rigoureuse et stricte que le demande les normes françaises et dont nous connaissons pas leur mode d'alimentation ni de détention. Quel est le mal à vouloir créer une structure avec un circuit court pour notre alimentation et qui plus est reste local. En effet, l'entreprise DUC PLUKON est basé dans l'Yonne, l'alimentation également fabriquée sur le site est issue d'une agriculture locale , le paillage également. Parlons nous pas d'une entreprise qui limite l'importation et promeut un circuit court? . N'est-il pas plus simple de compter sur une agriculture et un élevage sur circuit court plutôt que de compter sur une importation qui n'est pas écologique.

Arrêtons de se focaliser sur les médias français qui raconte ce que les gens veulent entendre sur l'élevage et l'agriculture française. Arrêtons de mettre tout l'élevage français dans le même panier, Les élevages français de poulets ne sont pas tous comme parfois nous pouvons l'entendre ou le voir maltraitance, insalubrité, manque d'hygiène.

La rigueur et le professionnalisme de l'EARL BOURDON Éric fera de ce poulailler une structure saine, durable et dans le respect du bien être animal.

Faites confiance en ce projet et à son agriculteur.

Veillez agréer monsieur le préfet mes salutations respectueuses.

Émilie TELLIER